



**communiqué de presse du 11 décembre 2013**

**ordre infirmier, version opposants :**

alors que l'on multiplie les procédures devant les tribunaux, la dernière en date visant, ni plus ni moins, « qu'à obtenir » la dissolution du syndicat **RESILIENCE**, procédures ayant pour seul objectif de faire taire les opposants, et ainsi, de pouvoir continuer à fonctionner dans la plus totale opacité mafieuse,

nous faisons - à deux semaines de la date du 7<sup>e</sup> anniversaire de la Loi inique du 21 décembre 2006 - et - à 6 jours du renouvellement du cnoi après les élections contestées du 07 novembre 2013 - le point, **version opposants**, de l'état de l'ordre infirmier, toujours présenté par ses dirigeants actuels (en place depuis la présidence Leboeuf) comme « indispensable » à la profession infirmière,

nous verrons plus loin que cette structure ordinaire imposée n'a réussi qu'à discréditer, encore un peu plus, une profession soignante qui n'avait pas besoin d'une telle maladie honteuse de plus :

**sur le plan légal :**

L'ordre infirmier n'a toujours pas procédé au renouvellement de sa base démocratique, (élue en 2008 !) depuis avril et juillet 2011, pour les échelons départementaux et régionaux, ainsi la légitimité des décisions rendues par ces instances est frappée - au quotidien - de la suspicion qui prévaut en telle situation, que ce soit l'enregistrement d'une adhésion, souvent forcée, ou encore d'une décision disciplinaire prise sans légitimité mais s'imposant aux infirmières qui y sont confrontées,

L'ordre infirmier ayant abusivement procédé récemment au renouvellement de l'échelon national en organisant les premières élections de l'Histoire de France, à l'envers, imposant aux adhérents, des dirigeants élus par une caste ordinaire en manque de reconnaissance, faisant fi des principes en vigueur dans notre pays (réputé toujours démocratique) il va procéder le 17 décembre 2013 à l'

élection d'un nouveau bureau national, la chambre nationale disciplinaire ayant été mise en sommeil, elle sera réanimée le 13 février 2014, selon les informations diffusées par l'oni. Pour mémoire, le cnoi et les chambres disciplinaires – non réélues à temps – avaient été reconduites honteusement par décret signé François Fillon et Xavier Bertrand, pour deux années, le 22 novembre 2011,

à ce jour, les listes des conseillers régionaux ayant participé à l'élection du 07 novembre 2013 ne sont pas à jour sur le site de l'oni, ce dernier ne connaissant pas lui-même le nom des conseillers encore en place et n'ayant pas démissionné. Le cnoi ayant procédé à un nettoyage/mise à jour aléatoire, par le renouvellement de la cotisation, en envoyant des courriers recommandés durant l'été 2013,

### **sur le plan politique :**

les opposants d'alors, aujourd'hui au pouvoir, ne tiennent pas leurs engagements écrits – promesses non tenues et visant à abroger les ordres paramédicaux, plusieurs PPL avaient été déposées mais jamais discutées, sur les bureaux des Assemblées Parlementaires, le seul qui avait tenu parole en la matière étant le député Yves Bur, qui, contre tous et contre l'avis de son propre parti politique, avait soutenu un amendement rejeté à l'Assemblée Nationale, alors qu'une vraie et forte majorité (tous partis confondus) existait pour voter cette abrogation !

un groupe de travail interne aux seuls députés socialistes, constitué en mars 2013 ayant – il y a peu – rendu, après avoir consulté les professionnels représentatifs, semble-t-il, des conclusions à la ministre de la Santé, qui ne sont toujours publiées (?)

l'ordre infirmier se réunit très régulièrement au niveau national dans les locaux du Conseil d'État (avec l'autorisation de qui ?), photographies et publicités diffusées sur @, à l'appui !

les autres ordres voyant d'un très mauvais œil le déclin de l'oni, ont intensifié les pressions, notamment l'ordre kiné ... les parlementaires issus des professions médicales ou assimilées faisant de même à la demande des ordres concernés,

### **sur le plan juridique :**

les ordres paramédicaux ont essuyé deux revers importants ces derniers mois, avec en mai 2013, au TGI de Nanterre, l'onpp débouté pour la seconde fois contre un podologue salarié qui a été conforté dans son refus d'adhérer pour pouvoir exercer, avec aussi le même jugement en octobre 2013 par la Cour d'Appel de Chambéry, pour plusieurs kinés salariés, ces deux décisions devenant des jurisprudences car non produites en contestation devant la Cour de Cassation !

l'ordre infirmier ayant multiplié les procédures sur la forme, pour des motifs d

injures et de diffamation, a été débouté par le TGI de Paris contre RESILIENCE en mai 2013, Hugues Dechilly ayant été condamné à 1 euro ... la décision de Marseille favorable à l'ordre ayant fait l'objet d'un appel à Aix en Provence qui sera jugé en janvier 2014, l'ordre infirmier ayant initié une autre procédure à Paris en novembre 2013 et demandant la dissolution de RESILIENCE (pour le motif que nous ayons organisé une loterie visant à recueillir des fonds pour financer nos actions contre l'oni) ... (nous avons très peur !)

de son côté RESILIENCE ne désarmant – jamais – a lui aussi répondu par des attaques devant les tribunaux administratifs à 5 reprises en 2011, les cinq juridictions n'ayant pas jugé sur le fond, se déclarant incompétentes, RESILIENCE a attaqué pour 4 motifs visant des irrégularités graves constatées lors de l'élection du 07 novembre 2013, le TA de Paris a rejeté la demande de référé, sans statuer sur le fond, procédure qui est toujours en cours sous d'autres formes, RESILIENCE ayant encore 5 plaintes en cours d'instruction contre l'oni dont une au TGI de Paris pour escroquerie, une au TGI de Strasbourg pour utilisation des fichiers de l'oni à titre abusif, une à Lyon, deux auprès de la CNIL, une – administrative – auprès de la préfecture du 974,

### **sur le plan financier :**

1 – l'ordre infirmier est toujours soutenu abusivement par sa banque, après un accord scellé en décembre 2011 et validé par le tribunal de Commerce de Paris, entre les dirigeants actuels et la BRED, visant à organiser un plan de remboursement de la dette ordinale accumulée en seulement trois années de fonctionnement, dépassant les 13 millions d'euros, il est bien évident que le sort de l'oni est lié, pieds et mains, aux décisions qui sont prises par la banque en matière de gestion, BRED qui est le véritable patron de l'ordre infirmier et qui dicte la conduite à tenir au président Borniche, banque qui a intérêt à maintenir l'oni en activité pour : premièrement recouvrer la dette toujours évaluée à plus de 8 millions, deuxièmement continuer à investir « à risques » dans l'oni disposant à ce jour de plus de 140 000 adhérents revendiqués mais non prouvés (!),

pour mémoire, après avoir lâché l'oni en juillet 2011 encore présidé par madame Leboeuf, mettant fin à un suspens – *en pleine nuit* – suite à un fax adressé le 29 juillet 2001 par le président intérimaire Vasseur de l'époque au palais de l'Élysée, l'actuel président de la BRED n'est autre que l'ancien secrétaire général de l'Élysée ayant décidé de surseoir bizarrement, par son action, à la faillite et à la mise en situation de cessation de paiement ... monsieur Borniche dans un mail adressé aux élus de l'oni, juste après sa prise de pouvoir, mettant en avant ses accointances politiques et bancaires au service de l'ordre infirmier (ce qu'il n'a pas cru devoir faire, avant, trop occupé - ? - à pousser madame Leboeuf vers la sortie !)

troisièmement, maintenir le « soldat oni » en vie pour ne pas devoir affronter les mouvements contrordistes des autres professions médicales et/ou paramédicales dont la BRED et aussi le partenaire financier de certains, la manne ordinale se chiffrant en centaines de millions d'euros annuels, tous

ordres confondus ...

2 – l'ordre infirmier doit toujours une dette de plus de 1 250 000 euros au fisc et aux urssaf, dette ayant fait l'objet d'un plan de remboursement sur plusieurs années,

3 – une troisième dette répartie sur l'ensemble du territoire et donc difficile à quantifier, est due, aux très nombreux créanciers de l'oni que les cdoi et les croi ont contracté avant le plan de fermeture des bureaux départementaux, décidée par le président Borniche fin 2011, ayant entraîné le licenciement d'au moins 74 personnes recrutées à la hâte par l'ordre dès le début de son «aventure». Dans le même temps, l'ordre continue de verser des salaires mensuels de près de 7 000 euros brut à certains de ses directeurs au siège national, quand une IDE de base débutante ne touche que 1 500 euros nets/mois), la rémunération du président Borniche qui n'aurait conservé qu'un poste à 20% au CHU de Rouen en service de dialyse est maintenue secrète ... alors que celle de la présidente Leboeuf était ouvertement écrite dans les comptes de l'oni ... pour un montant annuel brut de 68 000 euros,

4 – les chiffres avancés par l'oni n'ayant jamais pu être vérifiés tant en matière du nombre d'adhérents, que celui du nombre réel de cotisants, la santé financière de l'oni paraît bien fragile, nonobstant les quelques 1 500 000 euros de surplus sur le dernier exercice de 2012, il est vrai raccourci, à la demande de qui (?) de 12 à 10 puis à 8 mois ... permettant d'encaisser les deux premiers mois de 2013 sur 2012 !

la ministre de la Santé diffusant publiquement à deux reprises en octobre 2013 des informations qui annonçaient que « les chiffres diffusés par l'oni ne sont pas ceux dont elle dispose », sans aller plus loin dans ses explications,

à suivre ...

**RESILIENCE – 20 rue de Molsheim – 67000 Strasbourg.**